

Lettre d'information sur le projet de parc éolien de ROSE DES VENTS

Commune de Fontaine-Couverte (53)

VALOREM Valorisons ensemble les ressources de vos territoires

n°3
Fév. 2018

SOMMAIRE

Les 5 phases du projet	p 1
Le comité de pilotage	p 1
L'implantation du projet	p 2
La co-visibilité avec l'abbaye de la Roë	p 2-3
Les prochaines étapes	p 4

En relation étroite avec les acteurs de votre territoire, VALOREM étudie la possibilité d'implanter des éoliennes à Fontaine-Couverte.

Initié en 2014, le projet a déposé sa demande d'autorisation administrative en novembre dernier.

Cette nouvelle lettre d'information fait le point sur l'avancement du projet.

Les 5 phases du projet : la demande d'autorisation administrative

L'étude de faisabilité du projet de Rose des Vents est désormais terminée. Les différentes études menées sur votre territoire ont permis de déterminer l'implantation et le type d'éolienne envisagé. VALOREM a déposé le dossier réglementaire de demande d'autorisation environnementale à la Préfecture de Mayenne en novembre dernier. Il est actuellement examiné par les services de l'Etat, en vue d'une enquête publique courant 2018.

Le projet de Rose des Vents a déposé sa demande d'autorisation.

1•Pré-faisabilité	2•Faisabilité	3•Obtention des autorisations	4•Construction	5•Exploitation
Décembre 2014 Pré-études sur le vent, le raccordement électrique. Recherche de servitudes environnementales et réglementaires. Rencontre des élus. Accords fonciers avec les propriétaires et exploitants.	2015-2017 Etudes techniques : acoustique, vent. Etudes environnementales : paysage, faune, flore, oiseaux, chauve-souris... Validation du projet avec les services de l'Etat et les élus.	Nov. 2017 (12 à 24 mois) Demande de l'Autorisation Environnementale Instruction par les services de l'Etat Enquête publique Financement	9 à 12 mois Travaux de terrassement, raccordement électrique, fondations, montage des éoliennes... Charte «Chantier vert». Tests de mise en service.	Pendant au moins 20 ans Suivi d'exploitation et maintenance des éoliennes. Et après ? Démantèlement du parc et remise en état du site ou changement des turbines.

L'étude d'impact, pièce obligatoire du dossier de demande d'autorisation

Elle synthétise les études réalisées pour déterminer la faisabilité du projet. A partir de l'analyse de l'état initial du site, elle évalue les enjeux liés au projet, le justifie et le décrit, analyse les impacts positifs et négatifs et préconise des mesures de réduction. Document de référence d'un projet éolien, consultable lors de l'enquête publique, l'étude d'impact s'appuie sur le Code de l'Environnement.

Le comité de pilotage, une instance pour définir le projet

Instauré dès le début du projet, le Comité de Pilotage réunit les acteurs du territoire afin d'évaluer les enjeux locaux et d'élaborer un projet éolien adapté aux communes de Fontaine Couverte et La Roë. Près de 20 personnes ont ainsi été sollicitées parmi lesquelles les élus, des riverains, les services de l'Etat, des représentants d'associations favorables ou non au projet, des propriétaires des parcelles concernées par l'implantation...

Les thèmes abordés :

- Octobre 2016 : les études nécessaires à la définition du projet (faune, flore, paysage, vent, acoustique).

- Mars 2017 :

- les mesures visant à intégrer le projet dans son environnement. Plusieurs pistes ont été explorées avec la plantation d'arbres et de haies.

- Intervention d'un spécialiste en acoustique pour répondre aux diverses questions.

- Octobre 2017 :

- Retour sur l'installation de ballons gonflés à l'hélium en juin 2017 (voir en page 2),

- Point sur les éléments constituant le dossier de demande d'autorisation (plans, photomontages, mesures d'intégration).

Lettre d'information sur le projet de parc éolien de ROSE DES VENTS

Commune de Fontaine-Couverte (53)

L'implantation du projet : 3 éoliennes le long de la route départementale

Cette implantation respecte les préconisations des études paysagère et géobiologique, les distances aux haies. Tout en assurant une production électrique optimale, elle concilie insertion paysagère et prise en compte des enjeux environnementaux.



Le projet éolien en co-visibilité avec l'abbaye de la Roë

Le projet éolien de Rose des vents est situé à 700 m de l'Abbaye de La Roë, construite au XI^e siècle, dont l'église est classée monument historique.

Des co-visibilités maîtrisées

Au moyen de photomontages, l'étude paysagère a relevé des co-visibilités entre la silhouette haute de ce bâtiment et les 3 éoliennes du projet. Celles-ci sont atténuées par la présence de haies bocagères. Le positionnement des éoliennes a été pensé pour qu'elles ne s'inscrivent jamais derrière le monument, ne produisant ainsi pas d'effet de surplomb.

Par ailleurs, des solutions d'intégration paysagère ont été formulées par l'expert paysagiste, en lien avec les propositions du Comité de Pilotage. Plus de 700 m d'arbres seront ainsi plantés aux abords de l'abbaye (allées de tilleuls, charmes ou chênes).

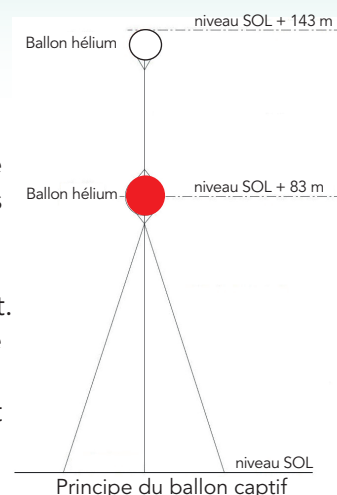
Lettre d'information sur le projet de parc éolien de ROSE DES VENTS

Commune de Fontaine-Couverte (53)

Des ballons à l'hélium pour représenter les éoliennes

Afin de vérifier l'intégration paysagère du projet vis à vis de l'abbaye, l'Architecte des Bâtiments de France a demandé à simuler les éoliennes au moyen de ballons gonflés à l'hélium, élevés à des hauteurs précises :

- un ballon rouge à 86 m pour représenter le haut du mât de l'éolienne,
 - un ballon blanc à 143 m pour distinguer le bout de la pale, à son point le plus haut.
- Malgré le professionnalisme de l'entreprise qui est intervenue, la mission a été extrêmement difficile et le résultat décevant. Compte-tenu de l'effet de la pression atmosphérique sur les ballons, il n'a pas été possible de les stabiliser à l'endroit prévu pour l'éolienne n°2, ni de s'assurer avec précision de leur hauteur.



Photomontages du futur parc

Réalisés depuis l'espace vert attenant à l'abbaye de la Roë, les photomontages ci-dessous présentent 3 variantes d'implantation des éoliennes. Ils attestent de la pertinence de l'implantation retenue (variante n°3) pour limiter la co-visibilité avec l'abbaye.

Celle-ci sera encore améliorée grâce aux allées d'arbres qui seront plantées aux abords de l'abbaye et qui n'apparaissent pas sur ces photomontages.

Variante 1 :
Implantation non retenue



Variante d'implantation n°1 - Distance à l'éolienne la plus proche : 1 000 m

Variante 2 :
Implantation non retenue



Variante d'implantation n°2 - Distance à l'éolienne la plus proche : 1 000 m

Variante 3 :
Implantation retenue



Variante d'implantation n°3 - Distance à l'éolienne la plus proche : 1 154 m

Lettre d'information sur le projet de parc éolien de ROSE DES VENTS Commune de Fontaine-Couverte (53)

Chiffres clés

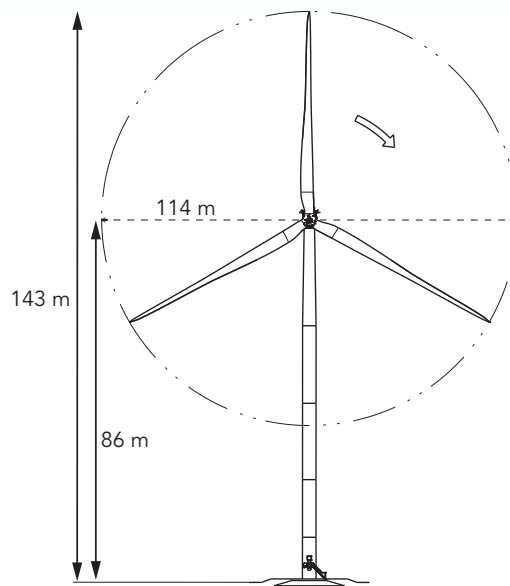
3 éoliennes et 1 poste de livraison

Puissance totale du projet : **7,87 MW**

Hauteur en bout de pale : **143 m**

Production électrique attendue :

14 730 MWh/an, soit la consommation
électrique de **5 200 foyers** environ
(hors chauffage et eau chaude)



Les prochaines étapes

En novembre 2017, VALOREM a déposé, pour le compte de la société de projet Rose des Vents Energies, la demande d'autorisation environnementale nécessaire à la réalisation du projet auprès des services de l'Etat.

Une fois déclaré recevable, notre dossier commencera une nouvelle phase d'instruction. Les parties prenantes du territoire seront notamment sollicitées : les conseils municipaux des communes concernées seront invités à donner leur avis, ainsi que la population dans le cadre d'une **enquête publique**.



Maître d'ouvrage du projet, la société Rose des Vents Energies a été créée pour assurer le suivi administratif, la construction puis l'exploitation du parc éolien.

L' Autorisation Environnementale

Délivrée par le préfet, cette autorisation rassemble toutes les décisions habituellement sollicitées pour la réalisation d'un projet éolien (autorisation Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, permis de construire, défrichement, espèces protégées, ...).

Ce nouveau dispositif vise à réduire le nombre d'interlocuteurs et les délais d'instruction afin de favoriser un développement cohérent des énergies renouvelables.



Votre contact VALOREM

Chargé de projet

Alexandre DUCHENE

Immeuble Les Dorides
1, rue Eugène Varlin 44 100 NANTES

Tél. : 02 28 03 90 05

alexandre.duchene@valorem-energie.com

www.valorem-energie.com

Lettre d'information, Février 2018

Communes de Fontaine-Couverte et La Roë

Directeur de la publication - impressions : VALOREM

Distribution : La Poste

Contact : www.valorem-energie.com